

MINISTÈRE DES FINANCES.

Pension.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu la demande du sieur Balanck (Henri-Charles-Joseph), tendant à obtenir une pension au profit des orphelins du sieur Balanck (Henri-Jean) et de Salières (Colette);

Vu les pièces à l'appui, desquelles il résulte :

1° Que ladite dame Salières, veuve Balanck, jouissait d'une pension de 557 francs, qui lui a été accordée par Notre arrêté du 19 mai 1845, à la charge de la caisse des veuves et orphelins du département des finances;

2° Qu'elle est décédée le 50 mars 1846, laissant deux orphelins au-dessous de l'âge de 18 ans, nés de son mariage avec le sieur Balanck, savoir :

A. Sérine-Séraphine, née le 5 avril 1850;

B. Eugène-Léopold, né le 8 avril 1852;

Vu l'art. 49 des statuts précités;

Vu l'avis du conseil de la caisse des veuves et orphelins;

Sur la proposition de Notre Ministre des finances;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Il est accordé aux deux orphelins Balanck, une pension de deux cent soixante-neuf francs, à charge de la caisse des veuves et orphelins du ministère des finances.

Cette pension prendra cours à partir du 1^{er} avril 1846.

Notre Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 10 juin 1846.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des finances,

J. MALOU.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

PRIX MOYEN DU FROMENT ET DU SEIGLE. — SEMAINE DU LUNDI 8 AU SAMEDI 15 JUIN 1846.

Le Ministre de l'intérieur,

Vu les merceniales, formées par les gouverneurs des provinces, pour la semaine du lundi 8 au samedi 15 juin 1846;

Vu l'art. 4 de la loi du 51 juillet et l'arrêté royal du 7 août 1854;

Arrête :

L'état ci-joint, indiquant le prix moyen du froment et du seigle, pendant la semaine indiquée ci-dessus, sera inséré au *Moniteur Belge* officiel.

Bruxelles, le 16 juin 1846.

Comte DE THEUX.

MARCHÉS RÉGULATEURS.	FROMENT.		SEIGLE.	
	QUANTITÉS VENDUES.	PRIX MOYEN.	QUANTITÉS VENDUES.	PRIX MOYEN.
	Hectolit.	Fr. cent.	Hectolit.	Fr. cent.
Anvers.	24	25 57	60	18 80
Arlon.	500	51 00	90	21 30
Bruges.	586	25 99	212	16 79
Bruxelles.	1,444	24 58	53	18 89
Gand.	472	22 45	257	17 45
Hasselt.	170	26 60	750	20 43
Liège.	5,220	25 16	1,630	17 32
Louvain.	1,125	25 79	209	20 90
Mons.	4,500	22 96	400	16 13
Namur.	135	25 75	»	»
Total des quantités vendues. . .	12,004	5,625
Prix moyen.	25 77	18 21

Vu et arrêté par Nous, Ministre de l'intérieur,

Bruxelles, le 16 juin 1846.

Comte DE THEUX.

AVIS.

Le Ministre de l'intérieur prévient les titulaires de brevet en retard de remplir les obligations que leur impose leur privilège, que si au 50 juin courant, ils ne se sont pas mis en règle à l'égard de l'administration, ou s'ils n'ont point justifié suffisamment des

motifs qui les en empêchent, leurs brevets seront annulés et les spécifications publiées conformément à l'art. 7 de la loi du 25 janvier 1817, et aux règlements et instructions sur la matière. Les obligations consistent : 1° A lever le brevet dans les trois mois de sa date; 2° fournir au gouvernement la preuve de la mise en œuvre de son objet dans les deux ans de la concession, et 3° à payer les droits dans les trois mois de la date du brevet, ou aux époques fixées par l'autorité compétente.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Le Ministre des travaux publics fait connaître que le public sera admis à voir la gare de la station du Nord de Bruxelles, le 17 juin courant, de 2 heures de relevée à 8 heures du soir, moyennant une rétribution d'un franc par personne, au profit de la caisse de retraite des ouvriers du chemin de fer.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Intérieur.

Bruxelles, le 17 juin 1846.

M. Moxhet, consul général de Belgique aux États-Unis, a reçu du gouvernement la mission d'aller étudier l'industrie linière et le commerce des toiles dans la Grande-Bretagne, avant de se rendre à son poste.

Le rapport fort intéressant qu'il a adressé récemment au gouvernement sur le résultat de cette exploration, vient d'être communiqué, d'abord, aux chambres de commerce de Gand, de Bruges et de Courtray avec invitation de le mettre à la disposition des intéressés dans le ressort de ces chambres de commerce. Il sera également communiqué soit aux autres localités intéressées qui le réclameront, soit aux industriels et négociants du pays qui voudront en prendre connaissance au ministère même des affaires étrangères, direction du commerce intérieur.

INAUGURATION INTERNATIONALE

DES CHEMINS DE FER BELGES-FRANÇAIS.

Comme nous l'avons dit hier, un immense concours de peuple s'était porté aux abords de la station du Nord pour assister aux cérémonies de la réception des princes français. Un empressement pareil avait accueilli partout au passage les deux fils du roi des Français, et les populations s'étaient empressées de se porter aux abords des routes que traversait le convoi.

A leur halte dans la station de Gand, LL. AA. RR. ont été haranguées par M. Desmazières, gouverneur de la Flandre orientale, qui leur adressé les mots suivants :

« Les autorités de la Flandre orientale saisissent avec empressement l'occasion de la halte que font VV. AA. RR. dans la station de Gand pour leur présenter l'hommage de leur respect et de leur affection pour les augustes frères de notre Reine, de notre Reine chérie à tant et de si justes titres par tous les Belges et surtout par les Flamands qui en ont donné naguère encore des preuves non équivoques lors des fêtes populaires de Gand auxquelles SS. MM. le Roi et la Reine des Belges ont daigné assister. »

« Princes, vous venez aussi assister à des fêtes populaires, à des réjouissances par lesquelles Français et Belges nous célébrons un fait international immense. La main des hommes a produit un miracle en quelque sorte! Paris n'est plus qu'à 10 lieues de Bruxelles et de Gand. »

« Espérons qu'il en résultera des bienfaits immenses aussi pour la prospérité industrielle, agricole et commerciale des deux nations. »

Le prince a répondu avec beaucoup de bienveillance; il s'est empressé de déclarer qu'il acceptait l'augure du vœu par lequel le gouverneur a terminé.

Le cortège s'est remis en route, et vers quatre heures les deux convois entraînent en même temps dans la station de Bruxelles au bruit du canon et aux acclamations de la foule.

C'était un magnifique coup d'œil : les spectateurs, groupés sur les waggons, sur les toits, nos beaux régiments formant la haie, un flot de peuple inondant les boulevards et les rues avoisinantes, et au milieu de ce déluge de têtes les deux convois traçant majestueusement et côte à côte leur double sillon de fumée.

Le Roi descendit de la tribune suivi de son état-major et se porta au-devant des princes au moment de leur sortie de voiture. Ils se rendirent ensemble au pavillon où se trouvaient la Reine, les Princes et la Princesse.

Quand les princes français eurent échangé quelques paroles avec la Reine, leur auguste sœur, M. Gillion, bourgmestre de St-Josse-ten-Noode, leur fut présenté et leur adressa le discours suivant :

« Princes,

« Les acclamations qui saluent l'arrivée de vos AA. RR. parmi nous

leur prouvent avec quelle vive sympathie la Belgique les voit rehausser de leur présence l'éclat de cette fête nationale où deux pays faits pour s'estimer et se comprendre, viennent resserrer, par de nouveaux nœuds, des liens depuis longtemps formés.

« Le conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode est heureux d'être le premier auprès de Vos Altesses Royales l'expression de cette sympathie et des vœux que formait la Belgique pour la réalisation de l'œuvre si pleine d'avenir dont Vos Altesses Royales viennent, au nom de la France, lui annoncer l'achèvement.

« Princes !

« Les magistrats de la capitale sont impatients de pouvoir à leur tour féliciter Vos Altesses Royales. En leur cédant la parole, la commune de Saint-Josse-ten-Noode s'associe d'avance à l'expression de leur respect. »

S. A. R. Le duc de Nemours a répondu à M. Gillon, et a reçu ensuite les félicitations du corps municipal de Bruxelles, offertes aux princes par l'organe de M. Wyns. Après une réponse de M. le duc de Nemours à ce second discours, eurent lieu les présentations des autorités belges aux princes et la présentation au Roi de plusieurs des fonctionnaires français qui avaient accompagné Leurs Altesses Royales.

Le Roi s'est entretenu quelques instants avec M. le baron J. de Rothschild, président de la société du chemin de fer du Nord.

A 4 heures et un quart la famille royale s'est retirée. LL. MM. et les princes français se sont rendus au palais dans les équipages de la cour.

Discours adressé au Roi par le ministre des travaux publics de Belgique à l'arrivée des convois à Bruxelles.

SIRE,

Au milieu des fêtes internationales auxquelles nous assistons, notre pensée se reporte naturellement sur les actes qui ont rendu possible l'établissement d'un vaste réseau de chemins de fer en Belgique.

L'ouverture de la ligne française du Nord n'est-elle pas un éclatant hommage rendu à la sagesse des vues qui ont présidé à l'établissement des lignes belges, puisque ces lignes, si puissantes pour nos relations intérieures, trouvent aujourd'hui leur place dans une communication internationale de premier ordre ?

C'est là, Sire, un grand et beau résultat, résultat dû, en grande partie, à la sollicitude éclairée de V. M. pour le bien du pays.

C'est donc avec un sentiment de profonde reconnaissance que nous voyons Votre Majesté assister à l'ouverture internationale des chemins de fer belges-français et à l'inauguration de la gare du Nord qui termine la ligne de Paris à Bruxelles, par Lille. *Vive le Roi !*

Discours adressé à S. A. R. Monseigneur le duc de Nemours, par le ministre des travaux publics de Belgique, à l'arrivée des convois à Bruxelles.

MON-EGNEUR,

Je viens renouveler à V. A. R. les remerciements que j'ai eu l'occasion de lui exprimer à Lille. La présence des princes français, de plusieurs ministres de S. M. le Roi des Français et de tant de notabilités appartenant, soit aux chambres, soit aux administrations françaises, témoigne hautement de l'intérêt international qui s'attache à la ligne de Paris à Bruxelles.

Nous sommes heureux, Monseigneur, de vous recevoir sur le sol belge; le 13 juin sera l'un des jours mémorables de l'administration des travaux publics de Belgique; nous garderons avec reconnaissance le souvenir d'une fête d'inauguration à laquelle V. A. R. aura daigné assister.

BANQUET A LA SALLE DU GRAND-CONCERT.

Un magnifique banquet avait été préparé dans la salle du Grand-Concert, décorée avec luxe pour cette circonstance. Six tables étaient dressées et couvertes de vieille porcelaine de Sèvres et de Saxe; de candélabres en vermeil et d'un virent en bronze doré et ciselé d'un travail exquis. Des écussons aux armes de la ville de Bruxelles; les armes de la Belgique et de la France, des écussons aux armes de tous les Etats amis, des trophées, des chiffres, et une profusion de fleurs et de bougies embellissaient la salle. Au fond étaient les bustes du Roi des Français et du Roi des Belges.

Le banquet était présidé par M. le ministre des affaires étrangères.

Il avait à sa droite M. Dumont, ministre des travaux publics, le président du sénat, sir Hamilton Seymour, ministre d'Angleterre, le baron d'Anehan, ministre de la justice; à sa gauche, M. Cunin-Gridaine, président de la chambre, M. Sydow, ministre de Prusse, M. Malou, ministre des finances, M. le baron James de Rothschild.

En face de M. Dechamps, M. de Theux, ministre de l'intérieur, ayant à sa droite M. de Bavay, ministre des travaux publics, M. le marquis de Rumigny, ambassadeur de France, M. le prince de Ligne, ambassadeur, le comte de Rambuteau, préfet de la Seine; à sa gauche, M. Dupin aîné, procureur général près la cour de cassation de France, le général Athalin.

A la fin du second service, M. le ministre des affaires étrangères a porté le premier toast en ces termes :

« Permettez-moi, messieurs, de porter un toast, qui se trouve déjà sur toutes les lèvres, à Sa Majesté le Roi des Français; ce grand Roi d'une grande nation.

« Il ne m'appartient pas d'apprécier cette grande existence. Que pourrais-je vous dire qui déjà n'eût été mieux dit? Que pourrais-je apprendre à une assemblée où figurent des hommes éminents que le Roi Louis-

Philippe a associés à la pensée nationale à laquelle il s'est dévoué pour le bonheur de la France ?

« Devant ce nom auguste, les rivalités nationales s'effacent. C'est avec le même respect, avec la même vénération, que tous les peuples étrangers prononcent ce nom que les uns invoquent comme représentant nos institutions modernes, libres et fortes, les autres comme le symbole de la stabilité et de la paix. (Vifs applaudissements.)

« C'est une chose admirable, messieurs, de voir inaugurer cette œuvre de la paix par excellence, l'œuvre des chemins de fer internationaux, de la voir inaugurer sur ce sol belge si souvent choisi dans le passé pour être le champ de bataille de l'Europe, de voir planer sur cette fête de progrès pacifique, le nom du Roi des Français accueilli autour de moi par les acclamations des nobles représentants des grandes puissances qui marchent avec la France à la tête de la civilisation du monde.

« La Belgique, pendant trois siècles, a été une barrière hostile élevée pour séparer la France de l'Europe. Aujourd'hui, indépendante et neutre, elle est le lien destiné à les réunir plus étroitement. La neutralité belge, ce n'est pas l'isolement au milieu de tous; c'est un moyen d'alliance avec tous.

« La Belgique n'oubliera jamais ce qu'elle doit à la France dans l'établissement et dans le maintien de sa nationalité. Sa vive espérance est de voir les relations entre les deux pays devenir plus fécondes. Le chemin de fer international que nous inaugurons est un gage de cette espérance et l'un des moyens de la réaliser.

« En vous parlant de la France, messieurs, c'est toujours vous parler de son Roi. A Sa Majesté le Roi des Français, à son long règne, au bonheur de la France ! »

Toast de M. Dumont, ministre des travaux publics de France.

Messieurs,

Les princes à qui vous adressez ces félicitations et ces hommages regretteront vivement de n'avoir pu vous faire eux-mêmes les remerciements que j'ai l'honneur de vous offrir en leur nom. Pour nous, Français, hôtes de la Belgique, nous sentons profondément tout le prix qu'ajoutent à votre cordiale hospitalité ces témoignages d'affection et de respect qui accueillent les noms de nos princes et de notre roi : notre roi que vous avez si dignement loué, est l'ami et l'allié du vôtre; nos princes précèdent les vôtres dans l'accomplissement des devoirs patriotiques qu'impose une naissance royale. Ces liens de famille et d'amitié qui unissent les deux dynasties sont la haute expression et la ferme garantie de l'amitié des deux nations. Nous parlons la même langue, nous avons presque les mêmes lois; les besoins réciproques de notre commerce concilient les rivalités de nos industries; la proximité de nos territoires a établi entre nous des relations amicales et nombreuses; elles vont se multiplier et s'étendre grâce à ce chemin de fer que vous avez commencé, que nous avons fini et dont nous célébrons ensemble l'inauguration dans ces fêtes internationales. Que ces fêtes soient une consécration nouvelle de notre amitié, et que nos sentiments s'unissent; que nos intérêts s'allient comme nous confondons dans les mêmes hommages, comme nous proclamons dans ces mêmes toasts les Rois et les familles royales de France et de Belgique!

Toast aux princes français par le ministre des travaux publics de Belgique.

Messieurs,

L'ouverture des chemins de fer belges-français est un grand événement, événement caractéristique de cette époque de paix et de progrès.

Mais ce qui est aussi caractéristique de notre époque, c'est ce voyage entrepris par les princes français, dans le but de rehausser l'éclat de nos fêtes internationales.

Nous avons vu ces princes payer de leur personne en cette circonstance comme toujours et le faire avec un dévouement absolu, avec une grâce parfaite, avec une bienveillance sans bornes.

Je suis certain, messieurs, de rencontrer vos sympathies en vous proposant un toast aux princes français; à Mgr. le duc de Nemours, à Mgr. le duc de Montpensier.

Lorsque le silence a été un peu rétabli, M. le marquis de Rumigny, ambassadeur de S. M. le roi des Français, s'est levé à son tour et a dit :

« Je remercie, au nom de la France, M. le ministre des affaires étrangères du toast qu'il vient de porter en l'honneur du souverain qui a su maintenir la paix au milieu des plus immenses difficultés et qui a mérité l'admiration et la reconnaissance de l'Europe entière. (Acclamations.)

« Il a fallu sa haute sagesse, sa profonde expérience, sa forte volonté pour amener à bien une paix si souvent menacée. L'Europe jouit des immenses bienfaits que cette paix féconde a produits dans toutes les classes de la société. Les chemins de fer seront un lien de plus qui en feront jouir toutes les nations, particulièrement la France et la Belgique, en augmentant leurs rapports mutuels d'une manière si heureuse. (Applaudissements prolongés.)

« Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer la santé de S. M. le Roi des Belges!

« Au Roi! (bravos réitérés) au prince éclairé qui a compris qu'en donnant un libre essor au génie actif et industrieux de la nation belge, il élèverait son heureuse population au haut degré de prospérité qu'elle a atteint et que ne fera qu'accroître la nouvelle communication dont nous célébrons aujourd'hui l'inauguration.

« *A la Rine!* (nouveaux applaudissements) autre modèle de toutes les vertus que la France a confié à l'amour d'un peuple frère.

« *Aux jeunes Princes!* formés par leurs exemples au respect pour les institutions que le pays s'est données et voués par eux au bonheur de la Belgique. »

D'autres toasts ont encore été portés, nous espérons pouvoir les reproduire.

BAL A LA STATION DU NORD.

Pour célébrer cet événement remarquable, la jonction de Paris à Bruxelles par un chemin de fer, il fallait une fête qui eût un cachet d'originalité et de grandiose.

Les ordonnateurs du bal de la station du Nord ont, à cet égard, parfaitement compris leur mission; et les nombreux invités qui ont assisté à la fête du 15, n'oublieront jamais un événement marqué dans leur mémoire par une de ces féeries orientales, qui ne semblaient avoir de place possible que dans les inimaginables fantaisies des *Mille et une nuits*.

Qu'on se figure une salle de bal composée de trois galeries se confondant en un parallélogramme immense par la largeur, la hauteur et la longueur. L'une des extrémités est occupée en entier par une estrade, et sur cette estrade s'élevait un dais de velours rouge parsemé d'étoiles d'or : sous ce dais devaient prendre place le Roi, la Reine, les princes français. En face de cette estrade, et à l'autre bout de la salle, loin, bien loin, l'horizon est fermé par des glaces colossales formées de la réunion bord à bord d'une quarantaine de glaces de la plus grande dimension, et entourées de ces riches draperies de velours et d'or, dont se décoraient les maisons princières à l'époque des ducs de Bourgogne. Au pied de ces énormes glaces se déployait un parterre d'un aspect ravissant, à travers lequel filait un air rafraichissant et embaumé; on eût dit qu'une barrière de fleurs séparait en deux la salle, et pour bien peu on se fût avisé de chercher une issue pour pénétrer dans cet autre compartiment qui paraissait plus vaste encore que le premier.

Les pilastres autour de la salle; les colonnettes qui divisaient la gare en 5 galeries, étaient chargés de lampes Carcel, et les pieds des colonnes disparaissaient dans des corbeilles de fleurs. Les noms des principales villes de France et de Belgique, les monogrammes de Louis-Philippe et de Léopold étaient appendus aux pilastres, mêlés aux noms des principales villes du monde que les chemins de fer doivent un jour rapprocher et relier en faisceau. Au retournement des voûtes, ou plutôt à la frise des galeries étaient accolés les écussons de tous les pays, de tous les Etats. Il semblait voir ces fastueux étalages de drapeaux conquis, comme il en existait jadis une si riche collection au dôme des Invalides, comme il en est encore à Westminster. Seulement ici c'étaient des conquêtes plus pacifiques; c'étaient des gages d'affection et d'amitié. Cette réunion d'armoiries parlantes symbolisait la sainte-alliance de tous les peuples.

Outre la profusion de lampes Carcel, qui jetaient leurs lumières du sein des fleurs; outre l'éclairage ordinaire de la gare, une cinquantaine de lustres en cristal, à dix-huit becs de gaz, répandaient sur la profusion de fleurs une profusion de lumières. Un orchestre excellent faisait entendre des airs choisis de contredanse, de valse et de polkas, et quatre buffets, prodigieusement garnis, offraient des rafraichissements aux danseurs.

Malgré la prodigalité de lumières et l'encombrement produit par la présence de 8,000 invités, grâce aux précautions prises d'avance, la fraîcheur régnait dans l'immense salle. Le parquet était parfaitement ciré. En un mot, rien n'avait été négligé pour donner à cette fête tout l'éclat et toute la splendeur dont elle était digne. On ne peut en savoir assez gré à M. Coppens, sous la suprême direction duquel toutes ces belles choses ont été organisées comme par enchantement et avec autant de bon goût que de richesse. L'exécution, confiée à M. Tasson-Snel, a dignement répondu à l'impulsion directrice.

Leurs Majestés le Roi et la Reine sont arrivés vers dix heures et demie avec les princes français et suivis des personnes de la cour. LL. MM. ont pris place sur l'estrade destinée à les recevoir. M. le duc de Montpensier a ouvert le bal avec Mme de Theux. Vers minuit la cour s'est retirée au milieu des acclamations.

Le bal s'est prolongé jusqu'à 2 heures et demie. A 2 heures, un premier convoi, parti de la station du Nord, a emmené une bonne partie des invités.

Deux bals populaires avaient attiré le peuple à la place de Barricades et au Vieux-Marché.

Un feu d'artifice a été tiré à onze heures à l'esplanade de la porte de Namur.

Toute la population a pris part à la solennisation d'un si grand événement.

Quelques membres du sénat belge se sont rendus à Lille : ce sont MM. le baron de Scherffel, président; comte de Ribaucourt; baron de Mooreghem, baron de Chérel, et chevalier de Béthune et de Necker.

Ils se sont présentés à l'audience des princes à l'hôtel de la Préfecture : aussitôt que le duc de Nemours a été informé de leur présence dans la salle par le prince de Ligne, le duc s'est tourné vers eux, leur a témoigné le plaisir qu'il éprouvait de voir assister à la fête de l'inauguration du chemin de fer, et les a remerciés pour la visite qu'ils leur faisaient.

La procession générale de la Fête-Dieu est sortie dimanche de l'église de Sainte-Gatule à onze heures et demie et a fait son parcours or-

dinaire dans la capitale par une chaleur caniculaire et un soleil brûlant. Malgré cette température accablante, il y avait foule partout.

— Voici la continuation des élections de la garde civique :

Compagnie des chasseurs-éclaireurs. — Capitaine commandant, M. Bernard Borremans, major d'infanterie; lieutenant, M. Ferdinand Alsteens; sous-lieutenants, MM. Laurent-Joseph Hart et Antoine-Romain Gorrisen; sergents, MM. Alexis Vandoren, Ch. Vandersypen, Jules Wauters et Michel Rimington; fourrier, M. Louis-Guillaume Terraille; caporaux, MM. Baugniet, Vanbuggenhoudt, Ph. Charlier, Fr. Wiert, H. Calloo, De-baise aîné, L. Melot et B. Mahillon.

— Voici la liste des sociétés belges inscrites au registre de l'hôtel de ville de Cologne comme ayant promis de concourir au festival. Les Sociétés *Gombert, Manner Gesang-Verein, Régis, Cœcilia, Roland de Lattre et Méhul*, de Bruxelles; les *Mélanes et Orpheus* de Gand; *Teutonia* et les *Choristes de l'Académie royale*, d'Anvers; la *Société Kunstliedje*, de Bruges; les Sociétés *Philomélie* et de *Saint-Grégoire*, de Louvain; les *Echos de la Dendre*, de Termonde; les *Amis réunis*, d'Audenarde; les *Amis, leurs choristes*, d'Alost; les *Fils de la Dendre*, de Ninove; les *Amis de l'Art de Thielt*; *Roland de Lattre* de Hal; la *Société des chœurs*, de Kenaix; *l'Er-sévéance*, de Wetteren; *Fraternité*, de Wynckl; la *Société Gandimel*, d'Olsene; la *Société Okeghem* de Mespelaere; *Concordia* de Moorseele; la *Société Lyrique*, de Syngem; la *Société Linatoris*, de Tirlemont.

Une médaille frappée en mémoire de la fête représente la cathédrale de Cologne baignée par le Rhin, et pour légende : *La première fête de chant à Cologne, les 15 et 15 juin 1846*, de l'autre côté les mots : *Deutsch-Vlaemscher Saengerbund* (Association de chant belge-allemande), entourent le relief admirablement exécuté d'un barde avec sa harpe, assis à l'ombre du chêne germanique.

— La population de la Grande-Bretagne n'était en 1805 que de 10,942,646 âmes. Elle s'est élevée en 1845 à 19,592,574, d'après les états que vient de faire publier la chambre des communes.

En 1815, la dette nationale montait à 20,407,798,500 fr. Elle a été réduite en 1845 à 19,219,650,025 francs. L'intérêt de cette dette est de 693,681,625 francs.

— On lit dans le *Morning-Post* du 11 juin :

« Nous avons, il y a quelque temps, parlé d'un projet de télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre. Les lords-commissaires de l'amirauté, dans le but de s'assurer de la possibilité de l'entreprise, ont permis aux auteurs du projet d'établir un télégraphe sous-marin à travers la baie de Portsmouth, depuis l'hôtel de l'Amirauté dans le bassin jusqu'à l'extrémité du chemin de fer de Gosport. Ainsi l'amiral à Portsmouth sera en communication directe avec Londres. Le télégraphe sous-marin sera établi dans le courant de la semaine prochaine, et si l'expérience réussit, on s'occupera de l'établissement du télégraphe électrique à travers la Manche, avec l'autorisation des gouvernements français et anglais. »

— On lit dans le *Diario di Roma* du 2 juin :

« A peine S. Em. le cardinal Thomas Riario-Sforza, premier diacre de S. Marie in Via-Lata et camerlingue de la S. E. R., eut-il appris d'une manière certaine la mort du souverain pontife Grégoire XVI, qu'il réunit auprès de lui le tribunal de la chambre apostolique. Puis, accompagné des élèves de ce tribunal et des autres officiers, il se rendit au palais apostolique du Vatican, pour reconnaître le corps béni de l'auguste mort. Entrée dans la chambre où le corps était étendu, S. Em., après s'être prosterné et avoir prié, lui jeta l'eau bénite, s'approcha du corps au moment même où l'on découvrait la tête de S. S., et, se plaçant au pied du lit, récita le psaume *De profundis* avec l'oraison. Le notaire secrétaire de la chambre lut ensuite à genoux la demande de la reconnaissance et de la remise de l'anneau du pêcheur, que remit S. Em. monsignor Medici d'Ottajano, maître de la chambre du défunt Pontife. Le cardinal pas à dans une des grandes salles de l'appartement pontifical et ordonna de faire sonner la grande cloche du Capitole, pour annoncer, selon l'usage, au peuple romain la vacance du siège apostolique. S. Em. revint à sa résidence, accompagnée de la garde suisse, et reçut des postes militaires les honneurs qui lui sont dus en ces circonstances. Pendant ce temps-là, par ordre de S. Em. le cardinal Patrizi, vicaire, les cloches de toutes les églises remplissaient la ville de leurs sons funèbres.

« Dès que S. Em. le cardinal-camerlingue fut de retour chez lui, on assigna, par la voie du sort, aux clercs de la chambre les divers offices qu'ils doivent remplir du ant la vacance du saint-siège.

« Une garde d'honneur fut, selon l'usage, placée au portes du palais de S. Exc. le prince Augustin Chigi, maréchal du conclave.

« Le même jour, selon l'antique usage, le magistrat romain rassembla la milice du Capitole et l'envoya, sous la conduite des présidents-régionnaires, actuellement en fonctions, tirer de prison les coupables retenus seulement pour des délits de peu de gravité.

« Dans la soirée, S. Em. le cardinal Micara, doyen du sacré-collège, réunit près de lui la première congrégation des chefs d'ordre présents à Rome. Cette congrégation se composait de LL. EE. les cardinaux Riario-Sforza, camerlingue et en même temps premier diacre, Franson, premier prêtre, et monsignor Corboli-Bussi, secrétaire du sacré-collège. »

— La feuille hambourgeoise la *Borsenhalle* dit qu'on s'occupe à Hambourg de l'organisation d'un nouveau service régulier de bateaux à vapeur entre ce port et l'Amérique du Sud, et auquel seraient affectés provisoirement deux steamers jaugeant chacun environ 800 tonneaux et de la force de 250 chevaux. Ces steamers pourraient recevoir 40 passagers de première et 20 de second classe (ces derniers payeront 10 liv. st. pour le

trajet), et 530 tonnes de marchandises, et contiendront un espace de 24,000 pieds cubes, non compris celui pour les machines et les charbons. Le but du voyage serait Santo-Thomas, d'où des steamers ou des navires à voiles transporteraient les malles et les voyageurs dans toutes les îles des Indes occidentales, ainsi qu'au Mexique et vers les côtes septentrionales de l'Amérique du Sud. Les steamers toucheraient à Southampton et à Madère, pour prendre des passagers et des charbons. Le trajet de Hambourg à Santo-Thomas, y compris douze heures passées à Southampton et six à Madère, pourront s'effectuer en 22 jours.

Cette nouvelle entreprise sera fondée sur actions et l'on réunira à cet effet un capital de 700,000 marcs de banque, représenté par des actions à mille marcs.

— Le *Journal de la Haye* a reproduit dans ses numéros des 11, 12 et 13 juin nos deux articles sur les finances et le budget de l'Angleterre (v. nos nos 139 et 161). Nous attendons de lui qu'il indique la source où il a puisé ces articles.

— D'après les renseignements officiels, communiqués à la chambre des communes par les préposés du *British Museum*, il résulte que les revenus de ce célèbre établissement de Londres, se sont élevés en 1843 à la somme de 46,968 l. st. (1,174,200 fr.) Quant aux dépenses, elles se montaient en 1844 à 45,821 l. st. (1,095,325 fr.), dont 13,797 l. st. pour le personnel, 1,879 l. st. pour le matériel, et 12,495 l. st. pour acquisitions. La bibliothèque du *British Museum* contient 500,000 volumes, et en comptant chaque petite brochure, environ 500,000 ouvrages. L'allocation du parlement pour la bibliothèque s'élèvera cette année à 10,000 l. pour remplir quelques lacunes importantes, signalées par l'administration, 5,000 l. pour l'achat de nouveaux livres, et 2,500 l. pour frais et reliure, en tout 17,500 l. L'allocation annuelle n'était, avant 1850, que de 1,000 l., et de 1855 à 1842, de 2,600 l.

— On écrit de Vienne, le 4 juin :

« La création de l'Académie des sciences a causé dans notre public une satisfaction d'autant plus vive qu'on avait déjà désespéré de voir se réaliser un projet conçu depuis longtemps et toujours écarté par un motif ou par un autre. Ce n'est que vers la fin de 1843, lorsque ces retards, ayant causé quelque découragement parmi les savants, eurent suggéré à quelques-uns d'entre eux l'idée de former deux réunions scientifiques, que le gouvernement se décida à satisfaire les besoins intellectuels qui se faisaient jour de tous côtés.

« L'Académie impériale et royale des sciences sera divisée en quatre classes, dont la première s'occupera spécialement des sciences naturelles et des sciences médicales, la deuxième d'histoire, la troisième de linguistique, et la quatrième de belles-lettres. La philosophie est absolument exclue des travaux de l'Académie.

« Chaque classe aura vingt-quatre membres résidents et un nombre illimité de membres correspondants. Les douze membres résidents les plus anciens de chaque classe jouiront chacun d'un traitement de 1,200 à 1,500 florins (5,120 à 5,900 fr.) par an. Les douze autres ne recevront de traitement qu'au fur et à mesure qu'ils viendront à entrer dans la catégorie des douze premiers.

« Tous les membres résidents de l'Académie auront le titre et le rang de conseillers de gouvernement; ils seront nommés la première fois par l'empereur, mais plus tard chaque classe remplira par la voie de l'élection les vacances qui arriveront dans son sein; néanmoins tout choix de membre fait par l'Académie doit être soumis à l'approbation de l'empereur.

« Le président et le secrétaire de chaque classe seront élus par la classe même. Le premier, dont la durée des fonctions est fixée à trois ans, aura 5,000 florins (7,800 fr.) d'appointements par an; le secrétaire, qui est nommé à vie, a droit à une rétribution annuelle de 2,500 florins (6,500 francs).

« L'empereur nommera un curateur (*curator*) de l'Académie, qui aura rang immédiatement avant les présidents des classes, exactement comme cela a lieu à l'Académie impériale et royale des beaux-arts de Vienne.

« S. M. a nommé une commission chargée d'élaborer et de lui soumettre un projet de règlement des travaux de l'Académie des sciences. Cette commission se composera de cinq membres, qui sont: MM. le baron de Hammer de Purgstall, le baron de Pellendorf, le conseiller aulique André de Baumgarten, le conseiller de gouvernement d'Ettinghausen et le professeur Endlicher.

« L'Académie sera installée le même jour où se fera l'inauguration de la statue équestre de feu l'empereur François, ce qui aura lieu vers la fin de ce mois ou dans le commencement du mois prochain au plus tard. »

UNIVERSITÉ DE BRUXELLES.

Suivant décision de la faculté de médecine, il sera procédé mercredi prochain, 17 juin 1846, à trois heures de relevée, à l'examen public de M. Aladane de Lalibarde pour l'obtention du grade de docteur en médecine.

Le secrétaire de l'université,
F. DE CONTRERAS.

Extérieur.

FRANCE. — Paris, 15 juin.

MM. le baron de Barante, le baron Taylor et le baron de Ladoucette ont eu l'honneur d'être reçus aujourd'hui en audience particulière au palais de Neuilly par le roi et la reine; ils venaient mettre sous le patro-

nage de LL. MM. la souscription nationale à l'effet d'ériger une statue équestre à Jeanne d'Arc sur la grande place publique d'Orléans.

— On lit dans le *Journal des Débats* du 13 juin :

« L'union franco-belge est de fait sinon accomplie du moins bien près de l'être. Quelque chose de plus puissant que les conventions écrites, que les frontières de douanes, que les négociations de la diplomatie, s'est élevé entre les deux pays, non pour les séparer, mais pour les lier, pour identifier de plus en plus leurs intérêts, leurs fortunes. Et au moment où nous écrivons ces lignes, les acclamations populaires, qui, dans leur spontanéité, ont toujours l'instinct de l'avenir, saluent avec enthousiasme ce traité nouveau, dans les premiers convois qui viennent d'en porter au cœur de la Belgique les nombreux signataires, l'élite de la société parisienne.

« Oui, ce serait un fait désormais sans logique que les communications des hommes eussent pu devenir aussi faciles, aussi rapides, et que l'échange des choses demeurât impossible ou surchargé d'onéreuses entraves. L'union commerciale se fera donc, un peu plus tôt ou un peu plus tard, et, nous persistons à le croire, tout le monde y gagnera : la Belgique, parce qu'elle peut placer chez nous, à son avantage comme au nôtre, deux produits qui constituent sa principale richesse, la houille et le fer, produits dont notre industrie éprouve chaque jour un plus urgent besoin; la France, parce que ses articles variés de goût, de luxe et de mode trouvent en Belgique un débouché plus avantageux qu'en aucun autre pays.

« On a souvent remarqué que la Belgique produit beaucoup. Cela est vrai : la Belgique est forte par ses industries, par son travail manufacturier; et, soit dit en passant, le mieux, en matières commerciales, est de s'allier avec les forts, en tant du moins qu'ils ne le sont pas plus que nous, et certes nous n'aurions pas ici de comparaison à craindre. Mais ce qu'on n'a peut-être pas assez observé, c'est que la Belgique, avec sa très-petite population (environ quatre millions d'habitants), consomme dans une proportion plus forte encore qu'elle ne produit. Nul pays, en un mot, n'est plus consommateur. En veut-on une preuve? Qu'on prenne son commerce spécial, sa mise en consommation de produits étrangers : elle est annuellement de 225 millions, ce qui donne 56 francs 25 centimes par tête. La nôtre est de 840 millions, soit de 24 francs par habitant. Ainsi la Belgique consomme, toute proportion gardée, plus du double de ce que nous achetons au dehors.

« Maintenant, si l'on prend article par article, on verra que nul pays, toujours eu égard à sa population, ne nous ouvre un meilleur débouché. En soieries, nous plaçons chez lui pour 8 millions, soit 2 fr. par consommateur belge; l'Angleterre nous en prend pour 25 millions, ou moins de 1 fr. par consommateur britannique. Il en est de même pour les draps et les lainages, de même pour les articles de Paris, de même pour nos vins, qui donnent en Belgique une consommation de 90 c. par tête, tandis qu'en Angleterre c'est 45 c. seulement.

« Un plus long examen serait fastidieux, et nous nous en abstiendrons; mais nous tenons à le constater, il est peu de pays que la nature même de ses échanges avec le nôtre indique davantage comme pouvant être notre premier allié commercial. Lui-même sans doute y gagnerait beaucoup, et nous ne saurions le considérer comme un mal : la loyale réciprocité des intérêts est la meilleure base des traités. Mais, en somme, ce que nous tirons de la Belgique, ce sont principalement des matières premières qui alimentent notre travail intérieur, nos industries, matières qui, vu la proximité du territoire belge, nous arrivent grevées de peu de frais de transport. De telles importations sont encore une source de richesses pour le pays qui les effectue. On concevra aisément que nos pensées se soient reportées sur l'union commerciale, si l'on considère que nous assistons à cet immense et magnifique concert de sympathies nationales dont l'ouverture de notre ligne du Nord est, chez les deux peuples, l'occasion et l'objet. De tels signes ne sauraient être sans signification pour les gouvernements. »

— La commission des hautes études de droit poursuit ses travaux et tient séance tous les soirs au ministère de l'instruction publique. Elle a déjà résolu des questions importantes, sans avoir abordé la question des concours.

Elle a rejeté la proposition de créer une faculté nouvelle pour les sciences politiques et administratives, et a décidé qu'il y a lieu seulement de créer quelques chaires nouvelles et de modifier quelques parties de l'enseignement.

Elle est d'avis que le titre de licencié devra être rigoureusement obligatoire pour les avoués et les notaires, mais que les huissiers devront être affranchis de l'examen de capacité.

Sur le point de savoir si le doctorat devra être exigé pour la magistrature et certains emplois publics, la discussion a été ajournée au moment où l'on décidera si le temps d'études pour la licence doit être de trois ou de quatre années.

Enfin la commission a cherché les moyens d'améliorer le sort des professeurs de province, en autorisant certaines permutations; mais elle a en même temps décidé que l'enseignement était incompatible avec l'exercice actif de la profession d'avocat.

— Le gouvernement envoie à Tahiti et aux îles Marquises huit cents hommes d'infanterie de marine pour relever une partie de la garnison de ces établissements. Le régiment d'artillerie de la marine doit aussi fournir de nouveaux détachements pour la même destination.

— D'après les journaux anglais, il n'y aurait plus maintenant aucun doute sur le résultat du vote qui doit amener la discussion engagée dans la chambre des communes sur les affaires d'Irlande : le ministère de sir